

Avis n° 2016/11-01
relative à l'accréditation de l'Université de Brest -
École supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de
Bretagne atlantique (ESIAB)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

ESIAB – École supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique
Établissement : Université de Brest
Nom d'usage ou de marque : ESIAB
Ecole publique sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur
Académie : Rennes
Sites : Brest (29280 Plouzane) et Quimper

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <http://extranet.cti-commission.fr/recherche>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2013/12-02

Objet de la demande d'accréditation

Rapport intermédiaire sur l'évolution globale de l'école, la mise en place des mutualisations entre sites et parcours, la finalisation de la démarche compétence dans les deux cursus, la mise en place d'une pédagogie plus inductive sur l'ensemble des trois années de la formation par apprentissage et le mémoire de fin d'études (objectifs, évaluation).

Dossier D : projet de nouveau cursus fait de la refonte de deux formations d'ingénieur et d'un master dans une spécialité « innovation pour l'agroalimentaire et les bio-industries » en formation initiale sous statut étudiant, en formation continue et par la VAE.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'université de Brest - École supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique (ESIAB),
- Vu le rapport établi par Bernard ROMAN-AMAT (membre de la CTI jusqu'en juin 2016, rapporteur principal), Jeanne DUVALLET (membre de la CTI), Margot MARCHAL (experte élève ingénieure) et présenté lors de la séance plénière du 8 novembre 2016,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Présentation générale

L'école Supérieure d'Ingénieurs en Agroalimentaire de Bretagne Atlantique (ESIAB) est une école interne (L 713 – 9) de l'Université de Brest, dite Université de Bretagne Occidentale (UBO).

L'ESIAB est une jeune école, créée en 2012 par le regroupement notamment de l'École supérieure de microbiologie et de sécurité Alimentaire de Brest (ESMISAB), de la formation d'ingénieurs en agroalimentaire de Quimper en partenariat avec l'IFRIA de Bretagne.

Sur avis favorable de la CTI, l'Université a été accréditée, pour 6 ans à compter de la rentrée 2014, à délivrer deux titres d'ingénieur diplômé au sein de l'ESIAB. L'école forme en moyenne chaque année :

- 45 ingénieurs en spécialité « Microbiologie et qualité » sous statut étudiant, à Brest,
- 30 ingénieurs en spécialité « Procédés industriels » sous statut apprenti à Quimper, en partenariat avec l'IFRIA Bretagne.

Par ailleurs, l'école a en charge, sur le site de Quimper, la formation menant à la délivrance du master « Innovations en Industries Alimentaires » (IIA) de l'Université.

A Brest, l'école est implantée sur le site de l'Université, en proximité de l'Institut Universitaire Européen de la Mer. A Quimper, elle fait partie du pôle agroalimentaire quimpérois. L'ESIAB commence à développer un réseau de partenariats à l'international (quelques accords Erasmus notamment, projets avec la Chine et le Maroc).

Dans son précédent avis, la CTI demandait à l'école de produire un rapport intermédiaire de suivi des recommandations pour juillet 2017 : l'envoi du rapport a été anticipé compte tenu de la demande d'accréditation d'une nouvelle spécialité. L'examen de ces deux dossiers sont présentés dans la suite du présent avis.

Caractéristiques globales

L'école est adossée à des laboratoires de recherche de bon niveau, notamment le Laboratoire Universitaire de Biodiversité et Ecologie Microbiennes.

Le taux d'encadrement est de l'ordre de 10 étudiants par enseignant permanent. Depuis la rentrée 2016, l'ESIAB dispose à Quimper de locaux adaptés et rénovés proches de ceux de l'IUT. A Brest, elle a accès à des amphithéâtres et salles de réunion très bien équipés pour la vidéoconférence.

Évolution de l'institution : examen du rapport intermédiaire

Suite à l'audit CTI de 2013, l'ESIAB a fait preuve d'une forte dynamique. Elle a installé et fait fonctionner ses instances et a bien consolidé son site quimpérois. Elle a progressé en matière de mutualisation entre sites et parcours. Elle a avancé sa démarche sur les compétences, commencé à faire évoluer sa pédagogie à destination des apprentis et formalisé l'évaluation des stages.

Le suivi des recommandations émises en 2013 par la CTI peut se résumer comme suit :

Recommandation CTI 2013	Avis sur la mise en œuvre
Evolution générale de l'école	Une école a été créée. Recommandation suivie.
Mutualisations entre sites	Recommandation suivie. À amplifier.
Mutualisations entre parcours	Recommandation suivie à Quimper très partiellement entre Quimper et Brest. À amplifier.

Finalisation de la démarche compétences	Démarche avancée pour « microbiologie et qualité », encore inaboutie pour « Procédés industriels ». Recommandation suivie partiellement. À terminer.
Pédagogie inductive pour la spécialité PI	Recommandation suivie partiellement. À poursuivre.
Mémoire de fin d'études	Recommandation suivie, à faire vivre, en particulier pour les apprentis.

Au total, en deux ans et six mois, de fin 2013 à mi 2016, l'école a beaucoup progressé sur les domaines qui avaient été identifiés comme prioritaires. Elle a beaucoup gagné en cohésion et amélioré sa visibilité. Elle doit poursuivre activement ses efforts en matière de compétences, de mutualisation entre les parcours de Brest et de Quimper, et de développement de la pédagogie inductive au bénéfice des apprentis.

Cependant, l'ESIAB a encore « du chemin à parcourir ». Elle ne dispose pas d'un contrat d'objectifs et de moyens (néanmoins, le président nouvellement élu de l'université a fait part de son intention d'en préparer un). Si, pour beaucoup de fonctions, l'école peut s'appuyer sur les services de l'Université (budget, notamment celui de la voie par apprentissage, international, formation continue), l'équipe de direction de l'ESIAB apparaît sous dimensionnée : le poste de directeur des études est vacant et celui de directeur adjoint, posté à Quimper, vient d'être pourvu en septembre 2016.

Les règlements des études ne sont pas complètement conformes à R&O 2016 (cf. les dispositions issues du processus de « Bologne »). L'école ne s'est pas encore dotée d'un système qualité. Elle n'a pas encore rédigé de bilan annuel. Les mobilités à l'international, entrantes et sortantes, sont faibles. Il lui manque une association des anciens structurée.

La Commission invite l'Université et l'Ecole à la poursuite d'actions engagées mentionnée ci-dessus, et souligne les quelques sujets suivants qui mériteront une attention particulière durant la seconde partie de la période d'accréditation en cours :

- Négociation d'un contrat d'objectifs et de moyens ; dans ce cadre, renforcement de l'équipe de direction au moins par un directeur des études
- Meilleure association de l'école à la mise en œuvre et à l'évolution de la formation sous statut d'apprenti (pédagogie inductive, tutorat des apprentis par les enseignants chercheurs)
- Harmonisation et mise en conformité des règlements des études ;
- Mise en place d'une démarche qualité permettant d'évaluer les résultats des décisions prises, notamment en matière de pédagogie.

La Commission note par ailleurs que la procédure mise en place pour la VAE par l'ESIAB, dans le cadre de l'Université, apparaît conforme.

Projet de création d'une spécialité Agroalimentaire / voie étudiant

Le projet consiste à fermer le master IIA de l'Université, et à ouvrir au sein de l'école, sur le site de Quimper, une nouvelle spécialité d'ingénieurs en agroalimentaire, formés en 3 ans sous statut étudiant. Ce projet serait réalisé à moyens, notamment humains, constants.

Il s'agirait de former 30 diplômés par an, 20 en option « Innovations procédés produits en industries agroalimentaires » (3^e année à Quimper), 10 en option « biotechnologies marines » (3^e année à Brest, couplée (partiellement) avec le master de l'IUEM).

Les étudiants seraient recrutés parmi les titulaires de L2-L3, BTS et DUT, et à partir des CPGE (Concours Polytech).

La formation comporterait un tronc commun de deux ans : sciences fondamentales, sciences et technologies de spécialité ; les options de troisième année permettraient d'aborder soit les produits alimentaires nouveaux (procédés et produits innovants, nouvelles attentes des consommateurs), soit les produits de la mer (biotechnologies marines, semestre intégralement en anglais).

Les cibles d'emploi sont toutes les fonctions en entreprise agroalimentaire : production, R&D, qualité...

Evaluation du projet

Points forts

- École en forte dynamique interne
- Fort soutien des collectivités territoriales régionales et locales
- Ancienneté et efficacité de la formation d'ingénieurs par apprentissage
- Projets bien en appui sur les entreprises du secteur
- Secteur économique demandeur
- Réflexion stratégique sur l'évolution des secteurs d'emploi

Points faibles

- Réticences de la part de partenaires industriels et académiques, sur l'orientation du projet, résultant probablement d'un dialogue insuffisant
- Identité de la nouvelle spécialité encore incomplètement définie
- Vivier de recrutement mal cerné
- Analyse et description de l'articulation compétences / UE encore incomplète
- Pas de règlement des études
- Ouverture internationale très limitée
- Exposition à la recherche très limitée surtout pour l'option IPPIA

Risques

- Concurrence sur le vivier de recrutement des apprentis
- Affaiblissement de la coopération avec les entreprises locales et avec l'IFRIA Bretagne

Opportunités

- Champ de valorisation des produits de la mer en santé et cosmétique
- Compétences en biologie fondamentale et biotechnologies du site de PLOUZANE

Conclusions

Le projet de l'ESIAB repose sur quelques atouts : un secteur professionnel demandeur de cadres, selon les représentants de la profession ; une expérience réussie dans le domaine de l'agroalimentaire avec le parcours apprentissage ouvert en 1999 ; un ancrage sur une recherche de bon niveau. Par ailleurs, l'école s'est bien consolidée depuis sa création et connaît une dynamique positive.

La Commission considère que le projet d'ouverture d'une filière de formation d'ingénieurs en agroalimentaire sous statut étudiant constitue un projet structurant et porteur d'ambition pour l'ESIAB. Il présente l'avantage d'amplifier une dynamique dont la formation agroalimentaire de Quimper a besoin. S'il ne se concrétisait pas, les atouts de l'école, notamment son ancrage avec les industriels et les élus régionaux, ne seraient pas exploités et le risque serait grand de voir la formation en agroalimentaire de l'ESIAB par apprentissage ne progresser que lentement, voire pas du tout.

Pour la mise en œuvre à moyens presque constants, le projet repose sur le transfert des ressources engagées dans un master professionnel vers cette formation nouvelle d'ingénieurs.

Néanmoins, le projet de création d'une spécialisation en agroalimentaire par la voie étudiante souffre de trois handicaps importants :

- L'école choisit de mettre en place une nouvelle spécialité, qui dans sa configuration actuelle, se distingue peu de la spécialité en agroalimentaire existante. Ce choix n'est pas optimal en termes de lisibilité et de synergies.
- Le projet soulève interrogations et réserves à la fois chez certains partenaires professionnels, et au sein de la communauté académique des formations agroalimentaires du grand ouest.
- A ce stade, il n'apparaît pas d'éléments permettant de penser que l'ESIAB réussira à recruter 30 étudiants de niveau convenable chaque année sans déstabiliser le recrutement de sa spécialité par apprentissage.

En conséquence,

La Commission émet un **avis d'opportunité favorable au réexamen, dans un an**, du projet de création d'une spécialité dans le domaine agroalimentaire, sous statut d'étudiant, sur le site de Quimper.

A cette fin, l'établissement devra prendre en compte les conditions de succès suivantes :

- Structurer l'offre de formation d'ingénieurs en agroalimentaire de l'ESIAB en une seule spécialité, pour le site de Quimper, par deux voies d'accès (apprenti en partenariat avec l'IFRIA et étudiant)
- Obtenir un accord clair des partenaires industriels sur ce nouveau projet
- Revoir l'articulation pédagogique (complémentarités et différences) entre les voies d'accès apprenti et étudiant
- Préciser les contenus des options de troisième année et l'ancrage « recherche »

- Limiter à 20 le nombre d'admissions dans la voie étudiant et proposer un plan d'action pour diversifier le recrutement hors de la Bretagne, notamment sur les concours nationaux

Il conviendra également que l'établissement fasse preuve d'avancées sur les recommandations examinées dans le rapport intermédiaire.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 8 novembre 2016.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 6 décembre 2016.



Le président
Laurent MAHIEU